



VILLE DE EAST ANGUS
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 7 mars 2022 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.7.2.4 du règlement de zonage numéro 745, à l'effet d'autoriser au garage une superficie de 83,61 mètres carrés au lieu d'une superficie de 56,43 mètres carrés correspondant à 75% du bâtiment principal.

La propriété concernée est située dans la zone Rb-4 et comprend le lot numéro 4 971 849 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 280, rue Saint-Jean Ouest à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce dix-septième jour du mois de février 2022.

BRUNO POULIN, CPA CMA
Greffier-trésorier